



IMMO MOURY SCA

Société immobilière réglementée publique de droit belge

Siège social : rue Sainte-Marie 24 à 4000 Liège

RPM (Liège) : 0891.197.002

www.immomoury.com

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2016

MM. les actionnaires sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra rue Sainte Marie 24 à 4000 Liège le **13 septembre 2016 à 14 heures**.

La présente convocation vise donc à réunir les actionnaires pour délibérer sur **l'ordre du jour suivant** :

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DU GERANT SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2016
2. RAPPORT DE REMUNERATION DU GERANT
Proposition de décision : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération du gérant au 31 mars 2016.
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2016
4. COMPTES ANNUELS
Proposition de décision : L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 mars 2016, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 2,3000 par action.
5. DECHARGE AU GERANT ET AU COMMISSAIRE
Proposition de décisions :
 - a. L'assemblée générale donne décharge au gérant pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015-2016 ;
 - b. L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015-2016.
6. RENOUVELLEMENT MANDAT DU COMMISSAIRE
Proposition de décision : L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire de la société Deloitte, Reviseurs d'entreprises, représentée par Rik Neckebroeck, pour un mandat de 3 ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2019 et ce, sous condition suspensive de l'accord de la FSMA.
Les émoluments annuels du commissaire sont fixés à € 14.900 hors TVA.
7. FIXATION DES HONORAIRES DU GERANT POUR L'EXERCICE 2016-2017
Proposition de décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires du gérant à 75.000 €.
8. DIVERS



- **Formalités à accomplir par les actionnaires pour être admis à l'Assemblée générale :**

Pour participer à l'Assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2016 ou s'y faire représenter, les actionnaires voudront bien se conformer aux dispositions de l'article 22 des statuts.

Seules les personnes physiques ou morales :

- qui sont actionnaires de la Société au **30 août 2016, à vingt-quatre heures** (minuit, heure belge) (ci-après la « **Date d'Enregistrement** »), quel que soit le nombre d'actions détenues au jour de l'assemblée,
- et qui ont informé la Société au plus tard le **7 septembre 2016** de leur volonté de participer à l'Assemblée générale et d'y exercer leur droit de vote (formulaire d'intention de participation disponible sur www.immomoury.com), ont le droit de participer et de voter à l'Assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2016.

Les titulaires d'actions dématérialisées doivent produire une attestation délivrée par un teneur de comptes agréé ou un organisme de liquidation, certifiant le nombre d'actions dématérialisées inscrites au nom de l'actionnaire dans leurs comptes à la Date d'Enregistrement, et pour lequel l'actionnaire a déclaré vouloir participer à l'Assemblée générale ordinaire. Ces actionnaires doivent notifier leur intention de participer à l'Assemblée générale ordinaire à la Société par lettre ordinaire, télécopie ou courrier électronique adressée à la Société au plus tard le **7 septembre 2016**.

Les propriétaires d'actions nominatives qui souhaitent participer à l'Assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2016 doivent notifier leur intention à la Société par lettre ordinaire, fax ou courrier électronique adressée à la société au plus tard le **7 septembre 2016**.

- **Procuration :**

Tout actionnaire peut se faire représenter par un porteur de procuration. La procuration doit être notifiée par écrit à la Société et doit lui parvenir au plus tard le **7 septembre 2016**. Le formulaire de procuration est mis à disposition sur le site internet de la Société (www.immomoury.com).

- **Droit de poser des questions**

Les actionnaires ont le droit de poser des questions, par courriel (slaschet@immomoury.com) ou par courrier au siège de la Société à l'attention de Sonia Laschet, aux administrateurs et/ou au commissaire préalablement à l'assemblée générale. Ces questions doivent parvenir à la Société au plus tard le **7 septembre 2016**.

- **Droit d'inscrire des sujets à l'ordre du jour et de déposer des propositions de décision**

Un ou plusieurs actionnaires possédant ensemble au moins 3% du capital social de la société peuvent, conformément aux dispositions du Code des sociétés et à l'article 21 des statuts, requérir l'inscription de sujets à traiter à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire ainsi que déposer des propositions de décision concernant les sujets à traiter inscrits à l'ordre du jour. Les sujets à inscrire à l'ordre du jour et/ou les propositions de décision doivent être adressés à la Société au plus tard le **12 août 2016** par courrier ordinaire à l'attention de

Madame Sonia Laschet ou par courriel : slaschet@immomoury.com. Le cas échéant, la Société publiera un ordre du jour complété au plus tard **le 29 août 2016**.

Tous les documents destinés à être présentés à l'Assemblée générale ainsi que de plus amples informations sont mis à disposition sur notre site Internet : www.immomoury.com sous l'onglet Investisseur > Assemblée générale.

Le gérant, MOURY MANAGEMENT SA-
Représentant permanent-Georges MOURY.